tion en serrant les mains des « bassesdoti » de leur race et de leur sang. Que de réflexions édifiantes il nous a été donné de recueillir sur les lèvres de nos chers noirs !

A la première messe, plus de 1 600 personnes ont fait la sainte communion.

L'esprit des autres

— Pour faire fondre la neige à Paris, cela coûte 250 000 francs.

— Que de sel jeté à la rue !

— Oui, le mot est salée.

SÉNAT

Séance du lundi 29 décembre

M. Dubost préside.

Un projet concernant l'octroi de Beaurepaire (Isère) est voté.

Le Sénat vote un crédit de 16 000 francs pour la restauration de la caserne internationale de Scutari d'Albanie.

La discussion des

Douzièmes provisoires

est rouverte.

M. de Lamarzelle

M. de Lamarzelle tire des paroles prononcées à la tribune par les parlementaires de tous les partis, la preuve que notre situation financière est des plus critiques. Toutes les plus-values fourdies par notre système fiscal sont allées s'engouffrer dans les dépenses ordinaires de budget. C'est la conséquence de la politique radicale (Appl. à droite.), dont il faudra un jour dresser le déplorable bilan et que le chef des frères ennemis (Sourires) a si sévèrement blâmé à Saint-Etienne. Sous une forme plus aimable pour M. Caillaux, M. Ribot n'a pas été moins dur dans ses critiques et cependant lui n'est pas encore suspect. (Vifs appl. et rires.)

Toutes ces critiques sévères n'ont encore reçu aucune réponse. M. Caillaux ne nous a même pas dit comment la réforme fiscale viendrait en discussion. S'il demanderait l'incorporation dans la loi des finances.

M. Caillaux. — J'ai dit devant la Commission des Finances que je solliciterai du Sénat le vote de la réforme fiscale en même temps que la loi des finances. (Vives exclamations.)

M. de Lamarzelle. — Mais alors il faudra ajourner indéfiniment le budget ou supprimer le droit de discussion du Sénat, car la discussion de la réforme fiscale demandera plusieurs mois et soulèvera de grosses difficultés pour établir l'accord entre les deux Chambres.

M. de Lamarzelle montre comment le ministre des Finances par sa méthode s'efforce d'imposer au pays l'inquiétude et l'oppression basée à la prussienne ce qui répugne le plus à l'esprit français.

Les prétentions de M. Caillaux provoqueront une lutte très vive, car la déclaration obligatoire rencontre des adversaires sur tous les bancs.

En retardant l'emprunt français, M. Caillaux a commis le faute de laisser les emprunts étrangers vider d'abord nos bas de laine. Le ministère précédent avait prévu le danger. Il avait affirmé sa volonté de ne laisser solliciter l'épargne française par aucun pays avant que notre emprunt soit terminé. C'était de la prudence élémentaire qui nous garantissait et nous permettait cependant de nous engager vis-à-vis de certains pays. M. Caillaux, ayant différé notre emprunt, a commis la faute de laisser passer les emprunts étrangers les premiers.

Il faudrait éclairer enfin le Parlement sur les raisons qui se sont produites autour de l'emprunt ottoman, et pour drainer hors de France des milliards de l'épargne française. Vous n'avez rien répondu à la Chambre ; mais le Sénat ne peut pas se contenter du même silence. (Appl.)

Vous n'avez, m'dira-vous, que pour empêcher l'inscription des emprunts étrangers à la cote. Mais alors pourquoi n'avoir pas fait l'emprunt français tout de suite puisque, en prenant les devants, toutes les difficultés étaient écartées.

Pourquoi ? Mais par raison politique et dans l'intérêt d'un parti.

M. Caillaux s'en prend à toute la bourgeoisie : il l'attaque et se prépare à la poursuivre. Mais il respecte ces grosses fortunes anonymes, qui drainent notre argent et sont véritablement internationales.

Le ministre des Finances propose des moyens financiers que le ministère précédent avait qualifiés de moyens « de discorde et de ruine ».

Votre programme n'est qu'un trompe-l'œil, manœuvre électorale du mesdaur d'une fraction de parti. Vos paroles ne pourront servir que les socialistes révolutionnaires en aidant leur guerre de classe.

Vous portez la responsabilité des conséquences de cette campagne. (Appl.)

M. Touron

M. Touron ne croit pas que M. Ribot, quelle que soit sa haute éloquence, ait exprimé toutes les opinions qui se font jour dans le Sénat. En tout cas, le ministre n'a pas répondu à toutes les questions posées.

L'attitude de M. Caillaux, adversaire du Cabinet Barthou, pèse sur les décisions de M. Caillaux, ministre des Finances. Il n'a pas pu accepter le type d'emprunt de M. Ch. Dumont. Il prenait un type nouveau et en le soumettant à l'impôt, le ministre sera obligé de proclamer que les rentes anciennes sont privilégiées puisqu'on ne fait aucun payement aucun impôt. Lorsque les nouvelles payeront. Ainsi se trouvera contredite la théorie de M. Caillaux, la liberté financière de l'Etat se trouvera hypothéquée.

L'amortissement est une affirmation bien plus qu'une réalité, car quel est l'amortissement réel, quand le budget est en déficit. (Appl. et rires.)

Plutôt que d'affirmer la nécessité de l'amortissement, il faudrait boucler les budgets en équilibre. Il faudrait des ministres des Finances moins enclins à sacrifier à la surenchère électorale, moins intéressés à satisfaire les plus redoutables exigences des partis extrêmes. (Vifs appl.) Que voulez-vous, on ne peut pas être ministre difficile pour les alliés ! (Vifs appl. et rires.)

Jusqu'en 1914, moment le plus rapproché où l'impôt sur le revenu pourra être appliqué, il faut trouver 500 millions par an. Vous comptez trouver 200 millions dans l'impôt sur le capital et les taxes successorales. Comment prélèvera-vous cela sur les familles à grosses fortunes qui sont si peu nombreuses. Il faudra vous attaquer aux classes moyennes, aux revenus du travail, du commerce, de l'industrie, de l'agriculture ; car n'est tout cela la richesse acquise. Mais vous n'osez pas dire la vérité ! (Appl.)

Par l'exemple de l'Allemagne et de l'Angleterre, M. Touron montre que nos capitaux et nos successions sont déjà bien plus lourdement imposés que chez nos voisins.

M. Touron conclut que le ministre quel qu'il soit sera obligé de faire appel à une augmentation du total des impôts existants pour équilibrer son budget. Mais qu'on ose le dire ! (Vifs appl.)

M. Cauvin lit une déclaration pour protester contre les moyens incertains auxquels il est fait appel pour rétablir la situation financière ; l'emprunt lui paraît seul capable de sauvegarder l'intérêt national.

M. Caillaux

M. Caillaux ne croit pas pouvoir s'écarter d'une discussion académique sur l'emprunt et les taxes nouvelles. Il affirme sa volonté de maintenir l'amortissement dans le budget.

Le ministre ne croit pas retarder indéfiniment l'emprunt en faisant d'abord voter le couvertura financière. Il veut simplement appliquer méthodiquement une méthode claire.

Je n'ai pas pu arrêter l'emprunt ottoman ; la question était déjà réglée quand je suis arrivé.

Pour les autres emprunts, je n'ai d'action que sur l'inscription à la cote.

Bien entendu, je puis user, et j'en use, du pouvoir de conseil et du pouvoir de direction. Tous les intéressés, je dois le déclarer, en tiennent exactement compte.

M. Caillaux ne croit pas que l'emprunt réalisé avec le maximum de rapidité s'accomplisse dans les meilleures conditions. Il estime, au contraire, que l'emprunt depuis longtemps annoncé rencontre un marché financier mieux disposé, mieux préparé à l'accepter.

Pour faire face à 600 millions de découvert prévu, il faudra des impôts nouveaux.

Tout d'abord, on procédera à une révision de la méthode budgétaire qui convienne pour un budget de 5 millions et qui supprime la place des crédits supplémentaires.

Ensuite on examinera les impôts à établir sur la richesse acquise, c'est-à-dire sur le capital et sur le revenu.

Ici on critique mes propositions, mais on ne leur oppose rien. On suppose mes intentions et l'on me fait au procès de tendance.

M. Caillaux n'admet pas que l'on puisse augmenter les contributions existantes. Le Parlement ne donnerait pas une majorité à ce système.

Chambre des députés

Séance du lundi 29 décembre

Séance à 4 heures. M. Deschanel préside.

Les soldes des officiers et sous-officiers

L'ordre du jour appelle la discussion du projet sur les soldes des officiers et sous-officiers des armées de terre et de mer.

Au nom de la Commission du budget, M. Bénazet demande à la Chambre de ratifier le texte du Sénat.

Ediciter une exception en faveur des officiers généraux et assimilés serait interprété comme une manifestation de défaveur à leur endroit. (Protestations à l'extrême-gauche.)

Le Sénat n'a pas modifié les crédits votés par la Chambre.

Nous n'avons qu'à laisser au gouvernement la liberté de se mouvoir dans la limite de ces crédits. (Bruit aux mêmes bancs.)

L'urgence du projet est déclarée et la discussion immédiate ordonnée.

M. Renaust demande au ministre d'où en est la concession des secours aux familles nécessiteuses des jeunes gens incorporés en octobre 1913.

M. Noulens, ministre de la Guerre, déclare que toutes les dispositions sont prises à cet effet.

Des observations analogues sont présentées par divers orateurs.

Le ministre déclare qu'il y sera donné satisfaction.

M. d'Elissagaray proteste contre une soi-disant circulaire qui aurait menacé de disgrâce les fonctionnaires qui auraient accordé trop d'allocations pour soutien de famille ? (Exclamations !)

M. Emile Constant demande une enquête sur ce point.

M. Noulens proteste de nouveau que cette circulaire, si elle existe, est due au gouvernement précédent et, en tout cas, ne provient pas du ministère de la Guerre.

M. d'Elissagaray. — Il y a huit jours, le gouvernement avait déclaré qu'il prendrait connaissance de cette circulaire.

La chose est facile, il suffirait d'une suspension de séance de vingt minutes pour s'en assurer.

Pour moi, j'estime qu'elle n'existe pas.

M. Reblin. — Je suis certain qu'elle existe.

Voix diverses. — Quels ce sont les termes ?

M. Reblin. — Je n'ai rien. (Rires.)

M. Tissier. — Est-il légal d'envoyer aux colonies et dans les pays de protectorat des jeunes gens qui n'ont pas fait leurs classes ? C'est inéquitable.

M. Ch. Benoist. — Ce qui est fâcheux, c'est d'avoir des ministres qui n'ont pas fait leurs classes. (Rires.)

Enfin, cet incident ridicule est clos, et on passe à l'examen de l'article premier du projet.

Sur cet article, M. de Mentabatis propose d'élever respectivement à 2 889 797 francs, 735 800 francs et à 152 200 francs les crédits demandés par le projet, s'élevant à 2 191 297 fr. pour le département de la guerre ; à 733 900 fr. pour celui de la marine et à 184 800 francs pour celui des colonies.

Ce relèvement permettrait d'augmenter la solde des officiers généraux et assimilés et des colonels.

M. Noulens estime que le texte du Sénat peut être voté tel quel.

Ce texte ne rétablit aucun crédit, il se borne à maintenir le principe général de la fixation des soldes par décret.

Dans ces conditions, tout le monde, adversaire ou partisans de relèvement des soldes des officiers généraux et assimilés et des colonels, peut être satisfait.

Ces officiers ne recevront pas de supplément, puisque le crédit n'a pas été relevé.

D'autre part, rien n'empêchera, si on le veut, de l'augmenter dans la budget.

La Chambre peut donc voter le texte du Sénat.

M. Raibles combat l'amendement.

M. de Mentabatis insiste pour son adoption.

M. Noulens déclare que, s'il est nécessaire, des crédits seront demandés dans le budget pour le traitement des soldes des officiers généraux.

M. de Mentabatis. — Le refus du relèvement que je réclame serait, dans l'armée, interprété comme un acte d'hostilité et de méfiance de la part de la Chambre. (Appl. au centre et à droite.)

M. Augeneur, auquel sera 150 000 francs de traitement de gouverneur général de Madagascar manquant toujours, s'élève avec fureur contre tout relèvement.

Le vote sur l'amendement donne lieu à pointage.

Il est finalement repoussé par 326 voix contre 199.

Puis le texte de l'article premier du projet accepté par le Sénat est adopté à mains levées.

L'article 2, relatif à l'allocation aux officiers jusqu'au grade de commandant inclus, aux sous-officiers, caporaux et soldats, assimilés rengagés des armées de terre et de mer et aux militaires de la gendarmerie, d'une indemnité annuelle de 200 francs par enfant de moins de 16 ans à leur charge en cas de décès, est voté sans discussion.

L'ensemble est adopté par 483 voix contre 22.

M. Barthe apporte maintenant une motion visant les débats soulevés au début de la séance au sujet des allocations de soutiens de famille.

Cette motion invite le gouvernement à publier au *Journal Officiel* toutes les circulaires relatives à l'application des lois.

M. Nonians demande que la motion ne soit pas maintenue et s'engage à publier pour sa part les circulaires ayant trait à la question des soutiens de famille.

M. Violette. — La circulaire dont on a parlé au début de la séance était de M. Dumont, ministre des Finances.

Elle portait, comme instruction à ses agents, d'être d'une extrême sévérité pour la concession des allocations.

Elle prescrivait de ne les accorder que dans le cas où le départ d'un jeune soldat priva sa famille « des moyens essentiels de subsistance ».

C'est ainsi qu'on la refusée à une jeune femme que le départ de son mari pour l'armée laissait sur le point d'être mère.

M. Rasier. — A côté de cela, on accorda au général de Castelnau une bourse pour un de ses fils ! (Appl. à l'extrême-gauche.)

M. Etienne. — Le général de Castelnau, officier qui honore l'armée française (Appl. à droite, au centre et sur divers bancs), le plus capable peut-être (Nouveaux appl.), a onze enfants.

Je me suis fait honneur de lui accorder cette bourse. (Appl. aux mêmes bancs.)

M. Violette proteste contre l'obligation imposée par la circulaire aux fonctionnaires en question, de faire savoir si l'avis, favorable à l'allocation a été accordé à l'unanimité et à la majorité.

La circulaire, en outre, ne permet d'accorder l'allocation que lorsqu'il y a eu unanimité.

Il faut soustraire les fonctionnaires à cette pression, qui les empêche de se prononcer selon leur conscience.

M. d'Elissagaray regrette que M. Violette ne se soit pas aussi affaire moins tardivement (Rires), et ait cherché surtout un effet de séance.

En réalité, le ministre, dans sa circulaire, n'a jamais dit que l'avancement des fonctionnaires dépendait de la manière dont ils obéiraient à sa circulaire.

M. Nauleau. — Je déclare que les demandes d'allocation pour soutiens de familles seront étudiées dans l'esprit même de la loi.

Les fonctionnaires appelés à les examiner jouiront de la plus entière liberté, comme de véritables juges.

Nous n'avons qu'à faire crédit à leur esprit d'humanité et à leur conscience.

M. Barthe déclare retirer ce motion.

Puis la séance est suspendue à 5 h. 40 pour attendre le vote du Sénat sur les douzièmes provisoires.

Elections municipales à Toulon

Le second tour de scrutin des élections municipales complémentaires a eu lieu à Toulon. La liste unifiée protestataire a été élue par 2 450 voix sur 21 000 électeurs inscrits.

Aucune liste ne lui avait été opposée.

Ce que disent les journaux

Pourquoi le nouveau groupement ne peut aboutir

M. Delonclé écrit dans *Paris-Journal* :

La manifestation de la rue d'Enghien a réuni hier une centaine de députés et de sénateurs, toutes personnes sages et distinguées, qui ont nommé une Commission et se sont ajournées à la rentrée de janvier.

Que veulent-elles ? Faire l'union des républicains : soit. Mais un certain nombre de ces personnalités ont prêché cette union en commençant par excommunier la plus grande fraction du parti, celle de la rue de Valois, pour cause de « tyrannie administrative ».

C'est vraiment aller bien vite en besogne. Je suis le premier à avoir dénoncé et à dénoncer les abus de certains délégués et les fautes commises par certains Comités locaux. Mais, il convient de le reconnaître, ce mal n'est heureusement pas général, et parmi les 150 députés affiliés à la rue de Valois, il en est de nombreux qui condamnent sans hésiter les procédés un peu trop pommairies d'ostracisme imputés à des délégués administratifs qui ne marchent plus avec leur temps.

Il serait donc mauvais que la rue d'Enghien exécutât sans pitié les radicaux unifiés, et je pense que le Commission qu'elle a élue pour établir un programme, et dans laquelle figurent d'éminents collègues, se gardera bien de condamner en bloc pour « tyrannie administrative » tous ceux qui se sont groupés autour du programme de Pau.

La vérité c'est qu'entre Pau et Enghien, la grande divergence d'opinions réside beaucoup plus dans la question fiscale que dans le question administrative. Or, qu'on le sache bien, un bon nombre de ceux qui sont allés avant-hier rue d'Enghien proclamaient hier dans les couloirs qu'ils voteront quand même et toujours la réforme fiscale proposée par M. Caillaux. C'est là un fait certain et qui complique singulièrement l'avenir du Comité d'Enghien.

Enfin, je dois constater que les membres du groupe Thierry et les républicains dite de droite n'avaient pas été convoqués à la réunion : leur chef, M. Thierry, y était, mais ses troupes n'y étaient pas. Etrange contradiction, qui, du premier coup, a confirmé tout ce que j'écrivais hier sur l'impossibilité de faire en France un parti *tory* si le centre gauche persistait à vouloir se joindre au centre droit sans donner à ce dernier les garanties qui lui sont nécessaires du point de vue de la paix religieuse.

La raison d'être du centre droit est incontestablement d'amener une évolution politique plus ou moins lente ou plus ou moins rapide dans le sens des idées essentielles qu'il n'a pas cessé de représenter au cours des quarante-trois dernières années, et même sous les monarchies antérieures.

Si avant-hier soir, un des chefs de la réunion eût prononcé une parole quelconque indiquant son adhésion même de principe à une évolution de ce genre, un grand mouvement eût pu se produire, et un parti *tory* eût pu se constituer.

Mais aucun d'eux ne l'a prononcée, parce qu'il ne pouvait pas la prononcer, la formule de la laïcité étant le première au la seconde qu'il eût à la bouche, et cette formule laïque lui paraissant aujourd'hui, comme demain, primordiale et intangible.

Dès lors à quoi peut aboutir le nouveau groupement ?

A l'Hôtel de Ville de Paris

Le budget de la préfecture de police

Le Conseil municipal a siégé dimanche, pour boucler son budget avant la fin de l'année.

Le rapporteur du budget de la préfecture de police, M. Achille, a indiqué que ce budget s'élevait à 46 530 950 francs, avec une augmentation de 1 227 678 francs, sur le budget de 1913.

Il faut tenir compte d'une augmentation de recettes de 503 000 francs ; puis de 671 540 fr. représentant le relèvement de la solde voté par le Conseil, enfin de l'augmentation de la pension des veuves, votée également par le Conseil municipal.

M. Henri Gall a fait maintenir par l'assemblée une délibération antérieure prise sur la proposition tendant à ce que l'Etat participe à l'augmentation de la solde des gardiens de la paix.

Le rapport de M. Achille a été ensuite adopté.

Un vœu a été émis tendant à la création d'un registre de la population semblable à celui en usage en Allemagne et à la création d'une brigade de surveillance des automobiles.

Les pompes

M. Duval-Arnould a exposé que le concours organisé par le Conseil n'avait pas permis de découvrir un appareil prouvant son incontestable supériorité sur les autres, mais que l'usage des modèles primés pourrait révéler un appareil rendant les services demandés.

Le Conseil a, en conséquence, invité l'administration à poursuivre, d'accord avec la Compagnie générale des omnibus, au moyen de nouvelles expériences faites en service normal la comparaison entre les principaux appareils primés au concours, et émis le vœu que l'emploi des pare-boue soit rendu obligatoire pour tous les véhicules à bandages souples.

Le relèvement de la solde des officiers et sous-officiers de pompiers

Le Conseil a adopté le rapport sur les sapeurs-pompiers de Paris qui comporte le relèvement de la solde des officiers et sous-officiers.

L'éruption volcanique des Nouvelles-Hébrides

Par un récent câblogramme de Nouméa, le ministre des Colonies a reçu de nouveaux renseignements sur les suites de l'éruption volcanique qui vient de se manifester dans la montagne d'Ambrym, aux Nouvelles-Hébrides.

La pluie des cendres et la coulée des laves continue.

Les populations menacées par le feu se sont enfuies et c'est ainsi qu'à Port-Sandwich on a recueilli 700 indigènes qui seront installés sur les terres de la Société des Nouvelles-Hébrides. La mission presbytérienne de Tesman a offert une hospitalité provisoire à 600 indigènes. Enfin, d'autres habitants se sont réfugiés parmi les diverses tribus, si bien qu'on évalue l'exode total provoqué par la catastrophe à 1 300 personnes environ. On ne signale aucune mort ou disparition d'Européens.

Une île nouvelle

Un rapport télégraphique de M. Miramonde, résident de France dans le consortium néo-hébridale, donne sur la récente catastrophe qui dévasta une des îles du groupe ces détails complémentaires.

Après quelques jours, lorsque le volcan s'étant un peu apaisé on put approcher de l'île, on a constaté que le côte avait été modifiée profondément par le cataclysme et que dans la mer, au large de Deappoint, une île avait surgi.

C'est, dit le câblogramme, une petite île, au centre de laquelle se trouve une lagune, qui communique avec l'océan.

Les *Missions catholiques* confirment dans les termes suivants la nouvelle que nous avons donnée dans la *Croix* :

« Mgr Douceré, Maristes, vicaire apostolique des Nouvelles-Hébrides, nous télégraphie de Sydney :

Terrible éruption volcanique à Ambrym. — Sesivi abandonné. — Craigcove détruit, inhabitable. — Vies sauves. — 600 réfugiés à la mission de Port-Sandwich. — Désastre matériel, mais avons grande espérance pour spirituel.

Ce télégramme est par lui-même un pressant appel à la charité.

Au Maroc

Une tournée du général Gouraud

Le général Gouraud a campé avec un détachement chez les Ait-Ibrit ; il doit laisser sur ce point un bataillon d'infanterie, un peloton de cavalerie et une section d'artillerie, à titre provisoire.

Le général Gouraud atteindra aujourd'hui Arba-de-Tissa, d'où il rayonnera chez les Hayouras.

Dans la région de Mekhès, les Beni-M'Tir et les Beni-M'Guild, chassés par les pluies, commencent à descendre dans la plaine.

Une Médersa à Oudjda

Le haut commissaire du gouvernement a inauguré, hier, en présence des hauts chefs de service, du pacha d'Oudjda, et de toutes les notabilités indigènes, les nouveaux locaux de la Médersa, destinée aux étudiants musulmans qui sont venus suivre à Oudjda les cours de droit, de jurisprudence et de théologie, professés à la grande mosquée.

L'aviation

Hier a eu lieu en présence des officiers et soldats composant le centre d'aviation d'Oudjda, l'exhumation du corps du lieutenant Souleilland, tué dans une chute d'aéroplane au mois de septembre dernier, et qui a été réclamé par la famille.

Le lieutenant aviateur Lalanne accompagnera la dépouille mortelle de son ami à Toulouse, où l'inhumation aura lieu.

Un scandale dans un hôpital laïcisé

Nous avons déjà eu à nous occuper des hôpitaux de Lorient où, depuis la laïcisation, de nombreux incidents se sont produits. Un nouveau scandale vient d'éclater :

Samedi soir, à la séance du Conseil municipal, le maire, M. Esvelin, a fait connaître à la Commission administrative de l'hôpital, qu'il avait prononcé le renvoi de la directrice de l'hôpital, Mme Vve Godin, pour des abus extrêmement graves.

La directrice est accusée de sévérité et de dureté envers les malades, de donner une nourriture insuffisante et mal préparée. Enfin, un fait plus odieux encore s'est produit : il y a quelques semaines : un enfant de 7 ans, pour une faute sans importance, a été incarcéré dans le cabanon des fous et, comme il criait, il s'est vu frappé à coups de lanière ; il a été laissé entièrement nu dans le cabanon, de midi à 3 h. 1/2 ; quand on le retira, le pauvre petit grelottait de froid.

Les conseillers municipaux en sont étonnés qu'on ait passé cette affaire sous silence et que la directrice soit restée depuis ce temps dans ses fonctions. De vifs incidents se sont produits au cours de la séance.

D'autre part, un conseiller, M. Dizot, a donné lecture de déclarations écrites de la directrice dans lesquelle celle-ci se défend énergiquement et dit que des personnes touchant de très près l'administration municipale et hospitalière ont fait exécuter à l'intérieur de l'établissement, sans aucune rétribution, des travaux de lingerie fine.

A la demande de plusieurs conseillers, la majorité du Conseil a émis le vœu que cette affaire soit portée devant les tribunaux.

La crise du bureau de bienfaisance de Toulouse

Cette crise n'est pas encore solutionnée. Quand le sera-t-elle ? Il est bien difficile de répondre.

Notons aujourd'hui que l'opinion publique est favorable aux cinquante-deux médecins, car elle les considère comme les défenseurs des pauvres et aussi parce qu'ils ont dévoilé quelques-uns des vices administratifs.

Le désordre le plus complet règne dans le service.

Il y a, parmi les indigents du bureau de bienfaisance, beaucoup d'inscrits abusivement, soit plus de deux mille étrangers, des employés, domestiques, concierges retraités qui ont un travail pour vivre ou émargent déjà au budget des pauvres, des militants des partis politiques et des fonctionnaires publics.

Ajoutons, qu'il y a quelques années, le personnel administratif se composait de : 2 inspecteurs, 1 concierge, 1 secrétaire général, 2 employés aux écritures, soit 6 fonctionnaires ; aujourd'hui, il comprend 12 fonctionnaires dont 2 (!) concierges et 4 employés, parmi lesquels 1 chef de comptabilité, fonction créée pour y caser le fils d'un administrateur.

Le désordre règne dans l'administration. Il serait grand temps que le Bureau de bienfaisance rétablît les anciennes maisons de charité, — dont il est question dans le rapport publié presque en ablier dans la *Croix* de samedi dernier. En attendant le retour des Sœurs de charité dont les médecins ont fait un si légitime éloge et que la population réclame, il serait temps que l'on réserve les secours à ceux qui y ont droit et à ceux qui en ont besoin. Le règne du favoritisme doit prendre fin. (C. P.)

LE PRESBYTÈRE DE VEJANCY

On se souvient des incidents qui s'étaient produits, il y a trois ans, à propos de la location du presbytère de Vejancy, diocèse de Belley.

Un contribuable de la commune, exerçant en prétendant exercer les droits du seul-et, en vertu de l'article 123 de la loi de 5 avril 1884, avait assigné M. le curé en payement d'une somme de 2 000 francs pour indue occupation du presbytère.

Ce dernier répondait que, le projet de bail intervenu entre la commune et lui n'ayant pas encore été approuvé par l'autorité préfectorale, il ne pouvait être tenu de payer à un contribuable un loyer que la commune elle-même ne pouvait encore exiger.

Cette thèse, exposée par Me Mermod, ne fut pas admise par le tribunal de Gex, qui par jugement du 31 mars 1909, donna tort au curé et le condamne à payer l'indemnité réclamée.

La Cour de cassation, sur les conclusions de Me Félix Bonnet, vient de casser ce jugement.

NOS AMIS DÉFUNTS

JÉSUS, MARIE, JOSEPH

(Indulg. 1 ann. et 7 quarant., applic. des mêm.)

Sœur Marie-Gabrielle de l'Immaculée-Conception, des Petites-Sœurs de l'Assomption, 33 ans, à Paris. — M. J.-J. Hamon, 16 ans, à Paris. — M. Marie-Parfait Cardon, 65 ans, à Fleury-le-Martel (Aisne). — Mme Vve Jean Bouhier, née Victorine Ridier, 82 ans, à Saint-Fulgent (Vendée), mère de M. le doyen de Saint-Fulgent. — M. Pouget, abonné depuis trente ans, très dévoué pour les œuvres, à Béziers (Hérault). — Sœur Marie-Raphaël, née Victorine Grosbois, religieuse tourière des Franciscaines de l'Immaculée-Conception de Champdeur, diocèse du Mans, 71 ans, et quarante-trois ans de vie religieuse. — M. Callaron, en religion Frère Hostien, de l'Institut du Sacré-Cœur, 52 ans. — Mme Letonnellier, à Sées (Orne), très dévouée aux bonnes œuvres.

Informations du soir

LES ETABLISSEMENTS FRANÇAIS EN BULGARIE

Sophia, 29 décembre. — Le gouvernement bulgare vient de signer, avec le ministre de France, l'accord étendant aux établissements français situés dans les nouveaux territoires bulgares, les stipulations de la convention franco-bulgare de 1910.

LES PROJETS MARITIMES DE LA TURQUIE

Constantinople, 29 décembre. — Le cuirassé *Rio-de-Janeiro* peut être considéré comme acheté par la Turquie. On dit très haut, dans les milieux turcs, que le Turquie reprendra, par la force, Chio et Mitylène, qu'elle fera la guerre au mois d'avril si, d'ici là, ces deux îles ne lui sont pas remises, et qu'elle est sûre du concours de la Bulgarie.

VEDRINES EN EGYPTE

Le Caire, 29 décembre. — L'aviateur Védrines, parti de Jaffa à 8 h. 60, est arrivé à Héliopolis à 1 h. 15.

Port-Said, 29 décembre. — On signale que l'aviateur Védrines a passé au-dessus d'Ismaïlia, en suivant la ligne Suez-le Caire.

MARC BONNIER TRAVERSE LE TAURUS AVEC UN PASSAGER

Adana, 26 décembre. — Je viens de franchir le Taurus avec un passager. Réception enthousiaste, nous nous sentons comme en France.

BONNIER.

LA TURQUIE ET LES MANŒUVRES ITALIENNES

Constantinople, 29 décembre. — L'ambassadeur d'Italie discute avec la Porte la question du remboursement des trente millions de francs dépensés en travaux d'amélioration dans les îles pendant l'occupation italienne ; dans le cas où la Porte serait dans l'impossibilité de verser cette somme, l'Italie réclamerait la concession du chemin de fer d'Adalia à Denizli.

Le bruit court que le cabinet dont il avait été question en vue de l'achat en Angleterre, pour le gouvernement turc, d'un cuirassé construit pour le Brésil a été signé ; le navire est livrable dans un délai de trois mois, après un versement de 500 000 livres.

LE MAUVAIS TEMPS ET LA NEIGE

Chalon-sur-Saône. — Une tempête violente s'est abattue sur la Bourgogne. De nombreux poteaux télégraphiques ont été arrachés par le vent et jetés sur la voie du chemin de fer. Les lignes télégraphiques et téléphoniques ont été coupées momentanément et plusieurs trains ont été bloqués. Le service est maintenant rétabli.

Chartres, 29 décembre. — Le Loir, grossi par les pluies, a inondé toute la partie basse de la ville de Chartres, isolant complètement l'hôpital. Le nombreux immeubles ont dû être évacués, toutes les usines chômant dans le bassin du Loir. Les lignes ferrées de Paris à Tours par Vendôme et de Châteaudun à Courtalin sont submergées en plusieurs endroits.

Montpellier, 29 décembre. — Une violente tempête règne sur la côte de la Méditerranée. La mer est démontée. Les bateaux, partis pour la pêche au thon, sont en détresse. Plusieurs ont dû se réfugier dans les ports de Cette et de Palavas. La barque de pêche *Marie-Louise*, de Palavas, a failli sombrer et a été sauvée par le canot de sauvetage. Elle a gagné le port de Cette. (D. P.)

Grenoble. — La neige tombe abondamment sur la région depuis ce matin.

EN MER

Morlaix. — Depuis deux jours, une tempête du Nord-Ouest souffle furieusement sur les côtes Bretonnes. La mer est complètement démontée. Des giboulées de grêle tombent constamment depuis hier. Cette nuit, la tempête avait redoublé d'intensité. (D. P.)

VIENT DE PARAITRE

Vie du Père Vincent de Paul Bailly

Fondateur de la « Croix »

et de la Maison de la Bonne Presse

2 décembre 1832 — 2 décembre 1912

par E. LACOSTE

Un vol. grand in-8°, 184 pages à deux colonnes, nombreuses illustrations. Prix : broché, 1 franc ; port, 0 fr. 35.

FEUILLETON DU 30 DÉCEMBRE 1913 — 4 —

Le journal de Simone

— Je n'ai pas attendu, chère amie ; j'avais hâte de la voir et de l'avoir, vous m'entendez ! Je viens vous demander deux grâces que vous ne me refuserez pas, sans quoi, nous sommes brouillées jusqu'à la consommation des siècles.

— Mais quelles grâces, mon Dieu ?

— Oh ! bien faciles à m'accorder, en me confiant Mlle d'Ainville jeudi prochain, pour l'après-midi. J'irai goûter, avec quelques invités, aux ruines de Fontbois. Ma joie ne sera pas complète, puisque vous n'y serez point, mais je sais que la perspective de vous dénicher aux rouces de la forêt ne vous amuserait guère, et qu'il ne vous serait pas possible de grimper l'escalier tortu d'un vieux donjon moisi. Vous pouvez me confier du moins Mlle Simone. Avec moi, elle ne risquera pas de se rompre le col. Je ne la quitterai pas d'une semelle, même si elle tombait au bas des murailles ; je le suivrais, je vous le jure !

Grand'mère ne peut s'empêcher de rire et accepte de bon cœur.

— Surtout, n'allez pas me la ramener en miettes, et toi, ma petite Simone, tu seras prudente pour ne pas obliger Mme de Luzance à faire le saut périlleux par-dessus les crénaux. Et ça que vous appelez trop aimablement l'autre grâce, ma bonne ?

— Ah ! voici : c'est une affaire d'importance et qui doit être le « clou » de la saison et de la région, bref un tralala délicieux... et, pour qu'il le soit, il me faut absolument votre présence à toutes deux. Il s'agit d'un bal...

— D'un bal ! Mais vous n'y songez pas... Une vieille femme comme moi au bal ! On me confondrait avec les portraits d'ancêtres, pendus à la muraille !

Mme de Luzance en réclame !

— Par exemple, peut-on se calomnier de la sorte et médire pareillement du prochain ! Tout le monde sera ravi de vous y voir, et l'on vous prendre pour la sœur de Mlle Simone, déguisée en aïeule, car, j'oubliais de vous le dire, il s'agit d'un bal costumé.

— Un bal costumé... c'est pire encore ! Non, vraiment, chère amie, et j'en suis désolée, ne comptez pas sur moi ni sur ma petite-fille que je ne puis accompagner !

Mme de Luzance pousse les hauts cris, s'agite sur son fauteuil, gesticule, m'appelle à la rescousse.

— Ma visite amie, c'est impossible, vous ne pouvez me refuser cette joie. Sans vous, mon tralala sera manqué. Vous savez que pour votre présence, je renoncerais à tout le voisinage !

Bonne-maman n'est pas insensible à ce compliment qui flatte son amour-propre et lui rappelle un passé où elle aimait à revenir, mais elle se défend toujours.

— Oui, je le sais, vous aimez invoquer la distance et me servir les vieux jarrets de Vulcain. Vous allez prétexter l'âge et la fatigue. Eh bien ! je répondrai à tout cela, belle dame, en vous disant que mon automobile vous enlève à la nuit tombante et vous emmène, bride abattue, à Valènes où je vous retiens prisonnières jusqu'au lendemain. Lorsque vous serez étourdie des finaudes de l'orchestre et du branle-bas de la jeunesse, vous monterez dans votre chambre. La voisine sera prête pour Mlle Simone, voilà tout.

Bonne-maman a bien envie de s'obstiner à dire non, mais elle aurait mauvaise grâce à le faire devant tant d'insistance et d'amabilité. Elle cède, avec mille mercis et mille regrets d'être aussi encombrante.

— Et cette fête, pour quelle date ?

— Pour le 5 septembre. Je recevrai quelques chasseurs, il faudra bien les distraire des longueurs de l'affût et les consoler des déboires du fusil ! Alors, c'est chose entendue, je vous tiens, chère amie, ainsi que Mlle Simone et, le 5 septembre prochain, vous surgissez à Valènes, déguisées en... mais vous avez le temps, d'ici là, de réfléchir et de choisir vos travestis.

— Comment, nos travestis ! s'exclame bonne-maman. Vous s'imaginez pas, je suppose, qu'à mon âge je vole arborer des fanfreluches de mascarade. Mon temps est si loin, chère amie, qu'en style de couturière, ceci vraiment, je « date ». En vérité, ma toilette et ma personne peuvent fort bien figurer dans une fête costumée sans que je modifie l'une et que j'ajuste l'autre.

Mme de Luzance joint les mains, de désespoir et tourne vers moi un regard consterné, mais déjà je proteste, je supplie, car bonne-maman est une ravissante douairière et je pense aux costumes ancêtres qu'elle conserve précieusement et qui dorment là-haut dans une commode fermée à double tour.

Mes supplications et les instances de son amie ont enfin raison de ses scrupules. Elle se résigne.

— Allons, en fait des folies à tout âge. Pour vous complaire, je ferai celle-ci !

Mme de Luzance ne se tient plus de joie, elle exulte, elle accable bonne-maman de remerciements, moi, d'amabilités ; elle parle, elle parle, puis, en sirotant une liqueur glacée, elle nous conte toutes les nouvelles de la région, toutes celles de son journal et nous expose ses projets pour l'automne, pour l'hiver, pour le printemps prochains. Enfin, elle se lève.

— Ma bonne amie, vous excuserez M. de Luzance et mon fils, de n'être pas venus vous présenter leurs hommages. Vous les connaissez : un ours et un sauvage, toujours au fond des bois, avec un fusil ou battés jusqu'au cou, à trotter dans les champs comme s'ils avaient le diable aux trousses... Et l'on s'étonne que je cherche à me distraire un peu, pauvre moi !

Une double et affectueuse embrassade, encore quelques mots aimables et Mme de Luzance, trépidante comme son automobile, fuit avec elle au grand trot.

Quelle singulière personne, toujours alerte, toujours entrain, toujours en mal de plaisir et de mouvement ! Elle a un genre bien débouriffé, parle haut, gesticule et semble, tant elle s'agite, avoir besoin de se maintenir constamment en équilibre. Bonne-maman la juge horriblement m